

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROVINCE SUD



mardi 25 mars 2025

Afin d'assurer sa mission d'accompagnement des jeunes dans leurs parcours de réussite, la province Sud tient ses engagements financiers envers l'enseignement privé.

Lundi 24 et mardi 25 mars, la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC) a fait état des grandes difficultés financières qu'elle rencontre. Son directeur, Manoël Van Aerschot, a notamment pointé la responsabilité des institutions en évoquant notamment des retards ou des non-paiements.

La province Sud tient à rappeler son soutien déterminé à la DDEC et indique qu'elle est à jour de ses participations.

En 2024, ce sont bien 630 millions qui ont été versés soit 258 millions de francs pour le financement de l'intégralité des collèges privés situés en province Sud et 362 millions de francs pour financer l'intégralité de la part des communes en province Sud.

En effet, depuis l'adoption de la délibération n°360 du 28 novembre 2023 par le congrès de la Nouvelle-Calédonie, le financement de l'enseignement privé est encadré. Les Provinces financent les fonctions d'accueil (internat et demi-pension) pour les collèges, la Nouvelle-Calédonie pour les lycées et les communes pour les écoles primaires ; l'Etat finançant les postes d'enseignants. A titre transitoire, les Provinces ont accepté le principe de pouvoir prendre en charge tout ou partie de la part communale.

Pour 2025, avec des recettes fiscales en chute, une réduction identique à celle de l'enseignement public de 9% a été appliquée dans le privé. Comme elle s'y est engagée lors d'un entretien avec le directeur de la DDEC, la province Sud a ainsi versé dès le mois de février une subvention de 235 millions XPF pour le financement des collèges privés. Un second versement correspondant à la prise en charge de 75% du financement de la part communale est prévu au deuxième semestre.

La province Sud tient à rappeler qu'elle est l'une des seules collectivités à avoir intégralement versé sa contribution en 2024. Elle réaffirme ainsi son engagement fort envers l'enseignement privé, dont elle reconnaît pleinement l'action complémentaire du système public en matière éducative. Elle encourage par ailleurs la DDEC à s'inscrire pleinement dans la démarche de rationalisation de la carte scolaire.

CONTACTS PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49.

